



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E57849

VALABLE JUSQU'AU

11/04/2026

ÉDITÉ LE

08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/06/1993

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/04/2024

600 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BESANCON 93 B 231

Siret : 391 606 464 00025

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 25122 02

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1280951

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1280951

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : BOILLOD CONSTRUCTION BOIS

1 CHEMIN LES PLANCHES SECHES

ZI

25390 ORCHAMPS-VENNES

Téléphone : 03 81 43 62 66

Fax : 03 81 43 59 19

Portable : 06 07 40 10 15

Site Internet : <http://www.boillod-construction-bois.com>

E-mail : alex.marguier@orange.fr

Responsabilité légale :

BOILLOD MARINE, GHISLAINE, EMMANUELLE DIRECTRICE GENERALE /
BOILLOD TEDDY, PATRICK, NATHALIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 32

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	21/02/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/02/2025
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	15/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	15/04/2022
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.